

### Activités Sociales et Culturelles 2014

#### Le million! le million! le million!

**+200€ pour tous**



La clôture définitive des comptes 2013 lors du CE du 14 avril 2014 a permis d'établir le montant exact des réserves des Activités Sociales et Culturelles (ASC) 2013 qui s'élève à 1 474 610 million d'euros.

Nous pouvons à présent utiliser ces réserves sans mettre en péril les comptes et la bonne gestion du CE.

A la CFE-CGC, nous avons défendu et obtenu que cet argent soit redistribué le plus équitablement et le plus directement possible aux salariés.

**Chacun d'entre vous recevra donc 200€ supplémentaires qui seront crédités sur son compte « Intégrale » à partir du 1<sup>er</sup> Juillet. Ainsi, c'est vous qui décidez comment les utiliser !**

Pendant que certains nous expliquent ce que nous devrions faire et comment le faire, vos élus CFE-CGC sont à la manœuvre !

Nous avons décidé de prendre les postes de trésorier et de co-présidente de la commission ASC pour œuvrer au plus près de vos préoccupations. Un gros travail a été réalisé par vos élus pendant la période de fêtes de fin d'année afin que **les ASC soient disponibles pour tous dès le 4 février 2014**. Ce qui ne c'était jamais fait auparavant.

A ce jour, le compte « Intégrale » est un succès **puisque c'est déjà plus d'1 million d'euros en prestations qui vous ont été distribués**.

Notre ambition est de faire encore mieux : sollicitez-nous afin de nous dire ce qui vous convient mais aussi ce que nous pourrions améliorer pour le futur programme ASC 2015. Nous vous l'avons prouvé par le passé et encore aujourd'hui, vous pouvez compter sur nous. Et, c'est grâce à vous que nous pouvons agir pour vous satisfaire.

Dans notre souci de transparence, nous vous rappelons que le budget du CE 2014 avec tous les éléments comptables ainsi que la position des comptes bancaires sont désormais consultables par tous sur le site du CE VMF (rubrique : Connaître le CE >Comité d'Etablissement > Les données financières).

**Transparence, simplicité, liberté et équité sont les maitres mots de la CFE-CGC et de son programme ASC.**

## Augmentations 2014 : diviser pour mieux régner

Avec un budget moyen de 1,8%, la Direction multiplie les mesurette pour lesquelles les budgets sont quasi inexistantes et dont la mise en œuvre se fera sur décision purement managériale et en fonction de critères tout aussi arbitraires ...

synthèse de l'accord salarial 2014					
Budget	Augmentation Collective	Augmentation Individuelle	Mesures Emploi et Compétence	Mesures spécifiques	Total
Non Cadres	320 € (*) 1,2 %	—	0,50 %	0,10 %	1,8 %
Cadres	450 € (**) 0,9 %	0,40 % (**)	0,40 %	0,10 %	1,8 %

(\*) pour les non cadres fonctionnaires (classes I et II) Augmentation Collective de 120 € sur le CFT.

(\*\*) Bande G : pas d'Augmentation Collective et Augmentation Individuelle 0,9 %

## Pourquoi la CFE-CGC ne signe pas ?

L'ensemble du budget des promotions 2013 n'a pas été consommé dans tous les établissements, et nous n'avons eu aucun engagement de résultat pour le budget 2014 ...de qui se moque-t-on ?

La Direction refuse toujours de caler la date de mise en œuvre des augmentations au 1er janvier pour tous.

Le budget consacré à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ne permettra pas de corriger les cas individuels de sous positionnement et il faudra des décennies pour les compenser !!

Il n'y a pas dans cet accord de prise en compte des efforts consentis par le personnel qui va devoir faire face à une mutation sans précédent au sein de l'entreprise en raison des départs massifs à venir.

**Encore un accord qui permet un bel affichage social pour le groupe avec la complicité des syndicats signataires !**

Retrouvez le décryptage complet de cet accord sur notre site :

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org) (Rubrique : Thème/ argent / rémunération)

## N'attendez plus rejoignez-nous !

Se syndiquer, c'est se dire que l'on peut construire le futur, et commencer d'agir pour ne pas subir.

En adhérent vous devenez acteur du changement.

Je me connecte au site [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org) et je clique sur la rubrique [« vos services »](#)



## Monétisation du Compte Epargne Temps

A la demande de la CFE-CGC, la Direction a accepté le principe d'ouvrir une négociation pour que les Salariés intéressés puissent alimenter le PERCO en monétisant certains jours du CET. Cette négociation devrait s'ouvrir au S2 2014.

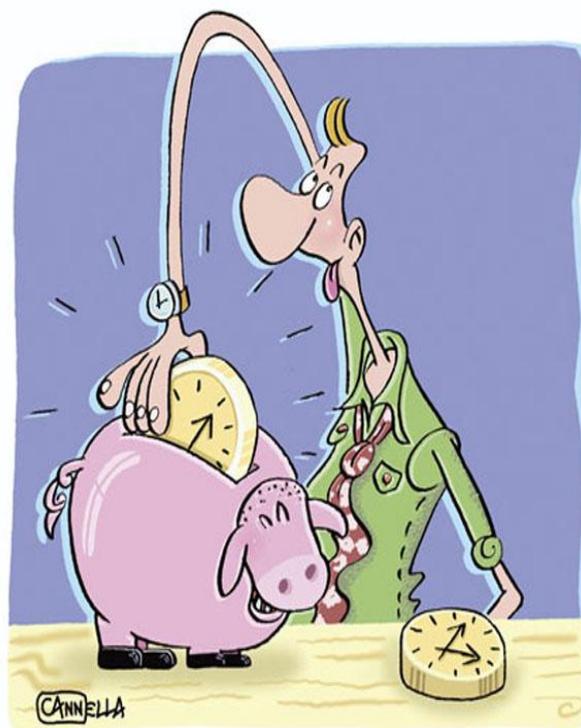
De nombreux points techniques devront être étudiés : les modalités de calcul, la procédure de mise en place, le plafonnement des jours, la communication, les années concernées ...

Vos élus CFE-CGC seront comme à leur habitude, force de proposition et extrêmement vigilants sur les éléments de cette négociation.

Suivez l'actualité des domaines

Participation, Intéressement et Actionariat sur notre site :

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org) (Rubrique : Thème/participation)



## Vos correspondants CFE-CGC

Franca Lostys - 06 70 40 82 24  
Jean Louis Castelli - 06 84 36 62 93  
Laurence Cloix - 06 42 30 19 46  
André Lecouble - 06 32 95 87 13  
Marie-Annick Pitallier - 06 74 00 70 42  
Ariel Delouya - 06 80 34 65 40  
Fatima Hamadi - 06 73 71 94 33  
Patrick Jocquel - 06 73 77 56 20

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-orange.org/vmf](http://www.cfecgc-orange.org/vmf)

pour vous abonner : [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)